PN-ABL-193
ISN 76955

Enzo Caputo

DOCUMENT SUR LE CREDIT ET L'EPARGNE RURAUX DANS LE SAHEL

(en préparation de la rencontre régionale
pour un nouvel
équilibre socio-écologique
en
milieu rural sahélien)

(septembre 1988)

Liste des sigles
Avant propos
Résumé
1 Début d'une nouvelle réflexion théorique . . . . . .
1.1 Echec des projets et analyse des MFR . . . . . .
1.2 Critiques principales aux projets traditionnels . . . . .
1.3 Des nouvelles orientations . . . . . .
1.4 Limites et problèmes ouverts . . . . . .
1.5 Acquis et points principaux d'expérimentation . . . . . .

2 La situation au Sahel . . . . . .
2.1 Spécificité de la situation . . . . . .
2.2 Les institutions spécialisées . . . . . .
2.3 Les autres intervenants . . . . . .
2.4 Le secteur informel . . . . . .
2.5 Premières expériences d'une nouvelle approche . . . . . .

3 D'autres expériences significatives en Afrique . . . . . .

4 Synthèse des problèmes et des acquis principaux . . . . . .

5 Conclusions . . . . . .

Annexe 1: Eléments d'un projet-type dans le secteur

Annexe 2: Bibliographie

ADRK	Association pour le Développement de la Région de Kaya
BAME	Bureau d'Analyse Macro-Economique (Sénégal)
BC	Banques de Céréales
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole (Mali)
BP	Banques Populaires (Rwanda)
CFDT	Compagnie Française des Fibres Textiles
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
DCS	Dipartimento per la Cooperazione allo Sviluppo (Italie)
FONADER	Fonds National de Développement Rural (Cameroun)
GAM	Groupements d'Agriculteurs Modernes (Cameroun)
GE	Groupement d'Epargne
GEC	Groupements d'Epargne et Crédit
GR	Groupe de Réflexion du Club du Sahel (OCDE)
IFN	Institutions Financières Nationales
IFR	Institutions Financières Rurales
MFN	Marchés Financiers Nationaux
MFR	Marchés Financiers Ruraux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAS	Plans d'Ajustement Structurel
PD	Pays en Développement
PDRI	Projets de Développement Rural Intégré
SC	Saving Clubs (Zimbabwe)
SDM	Saving Development Movement
SRDR	Société Régionale de Développement Rural
UABEC	Union des Associations Burkinabées d'Epargne et Crédit
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine (zone Franc)
URCPB	Union Régionale des Caisses Populaires de la Bourguiba
USAID	United States Agency for International Development

Avant propos

Le besoin d'une réflexion commune sur les problématiques de la finance rurale au Sahel a été souligné pendant la réunion du GR du Club du Sahel, qui s'est tenue à Berne en décembre 1987 (voir Club, 1988).

Les participants à la réunion ont également souligné la nécessité de relier strictement cette réflexion aux problématiques plus générales de dynamisation et de self-reliance du monde rural, dépassant l'approche basée sur l'offre de services institutionnels dans le secteur, qui dans la majorité des cas ne répondent pas à la demande réelle des bénéficiaires.

C'est ainsi que le Club du Sahel a décidé d'inclure le document présent parmi les études préparatoires d'une rencontre régionale, qui se tiendra prochainement, sur le thème d'un nouvel équilibre socio-écologique en milieu rural sahélien. Une des idées-force de cette rencontre est que "des dynamiques d'organisation du monde rural se développent et il apparaît des méthodes efficaces de lutte" contre la dégradation de l'environnement physique et socio-économique. Parmi ces méthodes de lutte, il y a des formes nouvelles -bien qu'embryonnaires et fragmentées- d'organisation à la base, dont le but est d'améliorer et potentialiser les circuits financiers existant en milieu rural.

Le document présent essaie de focaliser l'origine, les caractéristiques et les problèmes de ces expériences innovatrices. Pour ce faire -d'une part- l'on rassemble les éléments critiques concernant l'approche théorique et pratique des expériences précédentes qui ont échouées; d'autre part, l'on fait le point des nouvelles expériences existantes, pour aboutir à l'identification d'axes communs de réflexion et d'expérimentation.

Ce document est rédigé sur la base d'un travail de bureau, bien qu'il soit soutenu par une vaste expérience directe des réalités analysées. Son but principal est d'aider à trouver des références communes et des bases de discussion parmi théoriciens, responsables gouvernementaux sahélien, ONG, experts d'agences d'aide, responsables de mouvements et organisations de base, qui -tous- à des niveaux différents ont souligné l'exigence d'une approche radicalement nouvelle dans le secteur et -par des voies différentes- sont arrivés à des hypothèses d'action souvent coïncidentes et complémentaires.

Résumé

Des nouveaux acquis théoriques

Vers la fin des années 70 -en raison des échecs et des coûts exhorbitants des projets de crédit agricole dans les pays en développement- une nouvelle réflexion théorique s'est entamée dans ce domaine.

Le point fort de cette réflexion -qui a vu parmi ses promoteurs un groupe de l'Ohio State University- est qu'il ne faut pas injecter du crédit bon marché dans le monde rural, comme s'il s'agissait d'un intrant technique quelconque, mais qu'il faut étudier les dynamiques et les contraintes des Marchés Financiers Ruraux existants, pour trouver les formes les plus adaptées en vue de les potentialiser et de les relier aux marchés financiers nationaux.

Sur cette base, on analyse les conséquences négatives de la majorité des projets traditionnels de crédit agricole dans les PD et les conceptions erronées ainsi que les préjujés qui en sont à l'origine.

Les recommandations issues de ces nouvelles études, au niveau de l'action pratique, sont moins riches que les critiques des expériences passées. Les principales orientations esquissées concernent: (i)la nécessité d'accorder une grande importance à la collecte de l'épargne rurale; (ii)la possibilité d'établir des taux d'intérêt correspondant aux coûts d'opportunité du capital dans les MFR et permettant de couvrir les frais et les risques de l'intermédiation financière; (iii)l'abandon de la pratique de créer des nouvelles institutions et la nécessité d'utiliser celles qui existent aux différents niveaux (banques, groupements, etc.).

Les problèmes ouverts concernent principalement les conditions effectives d'applicabilité de ces orientations. Jusqu'à quand il existera un dualisme entre MFR et MFN -caractérisés par des comportements, des contraintes et des coûts différents- il faudra raisonner en termes d'institutions financières distinguées (IFR et IFN), agissant chacune dans son milieu, sur la base de procédures et coûts différenciés, reliées entre elles par des mécanismes à établir? Ce document répond de manière affirmayive à la question et ajoute que les deux types d'institutions existent déjà dans les milieux concernés, mais présentent des limites à dépasser: les IFR existant à un état embryonnaire et fragmenté et les IFN étant biaisées par des contraintes juridiques, financières et de management.

L'expérience pratique au Sahel et en Afrique

Au Sahel, plus que dans le reste de l'Afrique sub-saharienne, on a toujours prétendu de résoudre le problème du crédit agricole par des institutions financières nationales spécialisées ayant le monopole de l'intervention dans le secteur.

Ces institutions versent aujourdhui toutes en grave crise, à cause des résultats généralement négatifs qu'elles ont collectés tant au niveau de l'impact de développement qu'au niveau de la gestion financière. Elles n'ont jamais promu l'épargne rurale, la décourageant -plutôt- par l'injection de prêts aux taux d'intérêt négatifs; ont contribué à la diffusion de la mentalité d'assistés et de l'ésprit de clientèle parmi les populations cibles; leurs prêts ont bénéficié les agriculteurs plus riches; ont enregistré de gros déficit, pesant sur les budgets publics et sur les ressources provenant de l'extérieur.

Les opérations de crédit agricole gérées directement par les projets d'aides extérieur (PDRI) ou avec la participation des coopératives institutionnelles n'ont pas eu plus de chance.

D'autre part, des études récentes sur le secteur financier informel démontrent l'existance d'un volume de transactions financières en milieu rural beaucoup plus important que celui qui est couvert par les institutions nationales mentionnées. Ces transactions se basent sur un réseau d'intermédiation très capillaire, soutenu par la solidarité clanique et par un ensemble de relations, qui n'ont rien à voir avec les systèmes de garanties appliqués dans les MFN. Ces formes de contrôle marchent très bien et les MFR -bien que perturbés des interventions subventionnées de l'extérieur- survivent remplissant des fonctions insubstituables.

Est-il possible de partir de ce réseau pour le potentialiser, de réduire son niveau d'incertitude et sporadicité en mesure de pourvoir aux besoins exceptionnels, mais incapable de fournir un support stable aux exigeances différentiées des exploitations actuelles?

Le document cherche la réponse à cette question examinant des expériences -en réalité peu nombreuses et isolées- qui se caractérisent par une nouvelle approche, par rapport aux projets traditionnels, tant au Sahel que dans d'autres pays de l'Afrique sub-saharienne. Ces initiatives sont soutenues par des organisations rurales de base (IFR) et appuyées par des ONG et des agences d'aide: la GTZ paraît attribuer beaucoup d'importance à cette problématique.

On analyse rapidement le Projet de Ségou au Mali, les multiples expériences de caisses villageoises d'épargne et crédit au Burkina Faso, le vaste phénomène des club d'épargne (SC) au Zimbabwe et d'autres cas significatifs.

Toutes ces expériences sont caractérisées par un niveau plus ou moins élevé de succès. Elles présentent beaucoup de points en commun ainsi que des différences substantielles. On essaie sommairement d'identifier les points forts et faibles de chacune.

Les axes de réflexion principaux

Sur la base des analyses précédentes, on esquisse les points principaux de réflexions et de discussion:

- la collecte de l'épargne rurale paraît la base de toutes les initiatives enregistrant un certain succès. Pourvu qu'elle soit réalisée par des procédures très simples et par des structure solidaires (IFR), elle peut constituer le point de départ de toutes interventions sur les MFR. Si l'épargne est suffisamment rémunérée les montants offerts dépassent normalement l'immagination de beaucoup d'experts.

- la gestion du crédit de la part d'une IFR est une opération beaucoup plus complexe, à laquelle il faut arriver graduellement. Les conditions principales requises sont: (i)le caractère strictement solidariste de l'IFR concernée; (ii)sa capacité de gestion; (iii)sa possibilité d'établir des taux d'intérêt en mesure de couvrir ses coûts; (iv)un rapport garanti de l'extérieur entre l'IFR et une banque nationale, soumis à des règles très strictes en mesure de réduire au maximum les impayés; (v)l'autonomie de gestion de l'IFR, comportant une distinction nette entre son rapport avec la banque et son rapport avec les membres, qui ne peut pas être l'affaire de la banque.

- la typologie des organisations de base intéressées ne devrait pas être figée, pouvant s'adapter aux multiples variétés de relations solidaires existant dans les différents milieux. L'action des IFR devrait être limitée à leur base solidaire, sans intéresser -dans la mesure du possible- les sujets qui ont accès à des institutions financières nationales. Les Unions d'IFR -si elles sont réalisées à des stades prématurés- présentent beaucoup de risques, à cause de leur position ambiguë entre IFR et IFN. Les IFR deviennent de fait des lieux de décision et de gestion de plusieurs initiatives de développement, mais l'on ne devrait pas prétendre de les transformer en "communes" tout-faire.

- la définition d'un cadre juridique permettant la souplesse de gestion et l'autonomie nécessaires aux IFR est une condition indispensable dans tous les pays.

- un des problèmes principaux -bien qu'il soit extérieur à la problématique spécifique traitée- concerne le cadre économique assurant la dynamisation des MFR: (i)l'offre de biens de consommation et d'investissement sur les marchés ruraux (commerce privé); (ii)la rentabilité en termes monétaires des productions plus diffuses au niveau des petits exploitants (accès au marché pour les produits vivriers locaux).

- les IFR ne naissent pas toutes seules; il faut entamer des programmes de promotion aux différents niveaux (régional, national, à la base). Les gouvernements, les bailleurs de fonds, les organismes régionaux devraient se mobiliser dans ce sens. Les structures les plus efficaces de promotion et formation à la base sont les ONG, qu'on devrait associer à ces programmes tout comme on devrait appuyer et financer leur action de terrain dans ce domaine.

En tant qu'exemple de ce que pourraient être des programmes de dynamisation des MFR dans la région sahélienne, en annexe se trouve l'esquisse d'un projet-type.

1 Début d'une nouvelle réflexion théorique

1.1 Echec des projets et analyse des MFR

Vers la fin des années 70, une nouvelle réflexion a été entamée sur les approches et la pratique dominant dans le secteur du crédit agricole dans les pays en développement.

Cette réflexion a été entraînée par les échecs et les coûts de plus en plus élevés des projets de crédit lancés par les agences de coopération internationale et par les différents états concernés.

Adams et Graham (Adams, 1981), de l'Ohio State University, estiment que le montant dépensé par les agences d'aide dans ce type de projets dépasse les cinq milliards de dollars à la fin des années 70 et que le montant des nouveaux prêts aux agriculteurs des pays à faible revenu, à la même époque, dépasse les 30 milliards de dollars par an.

Ces auteurs, qui ont été parmi les premiers à amorcer la nouvelle réflexion, critiquent cette injection massive et inefficace de capitaux dans le monde rural des PD et la conception qui en découle, selon laquelle le crédit ne serait qu'un des intrants à introduire de l'extérieur -à côté des semences améliorées, des engrais, etc.- dans les agricultures de ces pays pour en promouvoir la modernisation. Ils identifient la connaissance des marchés financiers ruraux (MFR) comme un point de départ pour bâtir des nouvelles politiques dans le secteur, en mesure de valoriser -plutôt que perturber- les dynamiques déjà existantes.

A partir de cette compréhension, beaucoup d'études essaient d'analyser les MFR dans les pays en développement privilégiant les régions dans lesquelles l'ampleur de ces marchés est plus marquée (l'Asie et l'Amérique Latine). Une étude publiée pour le compte de l'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale: Rural Financial Markets in Development Countries (Von Pischke, 1983) rassemble plusieures contributions sur le sujet.

1.2 Critiques principales aux projets traditionnels

D'après ces travaux, l'on peut résumer comme suit les conceptions érronées et les principaux préjugés, desquels découlent les projets traditionnels de crédit agricole :

- le crédit bon marché est nécessaire pour balancer la rentabilité réduite des productions agricoles, due principalement au contrôle public direct ou indirect sur les prix.

- les transactions financières dans les milieux ruraux traditionnels sont occasionnelles et ne peuvent pas constituer un réseau de référence pour des interventions de développement.

- les petits exploitants ruraux ne sont pas en mesure d'épargner et ne sont pas sensibles à des interventions visant la mobilisation de l'épargne.

- les prêteurs informels, agissant dans des conditions de monopole, chargent les emprunteurs de taux d'intérêt démesurés, tandis que les conditions de pauvreté dominant en milieu rural demandent l'application de taux particulièrement faibles.

- les banques commerciales n'ayant pas intérêt à intervenir en milieu rural, en raison de la faible rentabilité des opérations financières relatives, des institutions publiques ad hoc dont les coûts doivent être subventionnés de l'extérieur doivent etre crées.

Ces critères -selon les études citées- ont provoqué l'échec de la majorité des projets de crédit agricole. Ils ont notamment déterminé les phénomènes suivants:

- le retard de la mise en cause des politiques agricoles érronées (contrôle des prix, etc.).

- la perturbation des marchés financiers existants -due à l'application sur les prêts de taux d'intérêt souvent négatifs, qui en plus ne considéraient pas les frais généraux de l'intervention- a entraîné une baisse de l'épargne et une chute significative de la rentabilité des investissements en milieu rural.

- la déstructuration du réseau de relations et de comportements règlant les MFR, encourageant parmi les bénéficiaires une logique corrompue basée sur la mentalité d'assistés et l'esprit de clientèle.

- les deux phénomènes ci-dessus ont souvent causé des taux très élevés d'impayés.

- les principaux bénéficiaires des crédits bon marché octroyés par les institutions en question ont été les agriculteurs plus riches (voir GTZ, 1987), dont l'accès

au crédit était facilité par leur réseau de relations et par le poids réduit des coûts additionnels (transports, rigidités bureaucratiques, temps d'attente, coûts des garanties, etc.), qui -au contraire- ont pesé lourdement sur les coûts d'accès des petits agriculteurs.

-les taux d'intérêt subventionnés, les montants élevés d'impayés, la lourdeur bureaucratique des institutions mises en place ont porté les coûts des projets traditionnels de crédit rural dans les PD à des niveaux tels, qu'on a dû presque toujours les suspendre ou les réduire et parfois les relancer, selon la disponibilité de ressources provenant de l'extérieur. Ceci a finalement accrû le niveau global d'incertitude caractérisant les marchés ruraux.

1.3 Des nouvelles orientations

Si la critique des projets traditionnels issue de ces études est très riche et constitue -qu'on s'en aperçoive ou non- la base de départ pour la mise au point de nouvelles approches, les recommandations et les propositions de réforme qu'elles contiennent paraissent malgré tout assez pauvres. Surtout dans le cas de l'Afrique elles se traduisent en une attitude de laissez-faire autant traditionnelle que les attitude critiquées, qui a mené purement et simplement à la suspension de la majorité des interventions dans le secteur, notamment dans le cadre des plans d'ajustement structurel.

Ces nouvelles études sur les MFR rejètent essentiellement l'approche basée sur l'<u>offre</u> (voir Von Pischke, 1983) de services financiers (capitaux, institutions) additionnels et proposent une approche basée sur la capacité de répondre à la <u>demande</u> effective existante, dans le but de rendre les MFR de plus en plus <u>compétitifs</u> .

Ceci étant indiscutablement un acquis très important et généralement accepté (voir Club du Sahel, 1988), le problème se pose au niveau des mesures spécifiques à mettre en oeuvre pour lancer des opérations de nouveau type sur les MFR.

Les suggestions contenues dans les études en question se réfèrent à des approfondissements d'analyse (Braverman, 1986) et indiquent des grandes orientations:

a-lancer des actions visant l'amélioration de la collecte de l'épargne en milieu rural.

b-permettre une fluctuation libre des taux d'intérêt pour qu'ils correspondent -tant au niveau des dépôts qu'au niveau des prêts- aux coûts d'opportunité du capital dans les zones données et permettent des intermédiations financières profitables.

c-abandonner la pratique de créer des institutions spécialisées soutenues par l'état ou par l'aide extérieure et créer les conditions pour que plusieures institutions (banques privées, coopératives, groupements, etc.) excercent leur compétence dans les activités d'intermédiation au niveau des MFR.

Le point central de ces recommandations est constitué par les taux d'intérêt (b), qui -pouvant fluctuer- permettraient une mobilisation significative de l'épargne rural (a) et la rentabilité des services d'intermédiation (voir Meyer, 1988), avec la mobilisation conséquente des institutions intéressées(c).

1.4 Limites et problèmes ouverts

Tout en étant correctes, ces recommendations restent encore à un niveau assez théorique, qui donne peu d'instruments d'action. Les perplexités principales concernent les points suivants:

-une hausse des taux d'intérêt sur les dépôts en milieu rural, pour des institutions ayant accès aux marchés financiers nationaux, ne serait naturellement concevable que dans un cadre d'augmentation des taux d'escompte des banques centrales. A part d'autres considérations, une telle mesure ne paraît pas réaliste.

-si, par contre, l'on pense à des institutions qui -par leur nature et dimension (p.e.: les groupements)- ne pourraient qu'avoir principalement accès à des sources de financement issues des MFR, il est à noter qu'aujourdhui (surtout dans les MFR africains) ces institutions -quand elles existent- n'ont que des rayons d'action très réduits et ne sont pas en mesure de soutenir une activité continue et réglementée de gestion. Il faudrait les promouvoir et les potentialiser (par des politiques et des projets): sur base de quels critères et avec quels moyens, sans réitérer les erreurs des projets traditionnels?

-d'autre part, quelles mesures devraient être adoptées pour permettre l'accès au crédit pour les petits agriculteurs? Cet accès est biaisé par plusieures contraintes (voir Bisvanger, 1988):

.les préteurs pourraient compenser les risques dûs au manque de garanties de la part des petits emprunteurs par une augmentation des taux

d'intérêt. Ceci -au delà de certaines limites- entraînerait la disparition de la demande des petits emprunteurs, dont la rentabilité attendue des investissements devrait en tous cas dépasser les taux d'intérêt payés (idem). Il faudrait alors valoriser les formes de garanties non-matérielles déjà existantes dans les intermédiations informelles. Mais, pour que ces formes de garanties puissent s'étendre et soutenir des intermédiations non sporadiques et assez importantes, des politiques et des projets sont nécéssaires: mais de quelle nature?

.les coûts élevés d'accès au crédit pour les petits agriculteurs ne se limitent pas au problème des garanties et des taux d'intérêt nominaux. On a calculé (Adams, 1979) que le coût réel d'accès au crédit pour un petit agriculteur peut être de deux à trois fois le taux nominel payé. Ceci est dû aux coûts de transports, au coût des formalités bureaucratiques à remplir, au temps d'attente, etc. Pour abbattre ces coûts, on ne peut qu'à nouveau penser à des institutions financières très proches des petits épargnants-emprunteurs. Mais nous avons déjà souligné le problème épineux de leur mobilisation .

-il faut enfin affronter les problèmes du cadre dans lequel la dynamisation des MFR peut avoir lieu (voir Von Pischke, 1988). Dans le cadre économique actuellement prédominant dans beaucoup de pays africains, caractérisé par une rentabilité très basse des céréales commercialisées (voir Caputo, 1987), par la présence -dans la meilleure des hypothèse- d'une seule culture de rente encadrée et de quelques cultures commerciales additionnelles ayant des marchés très fragmentés, la possibilité de dynamiser les MFR est très relative. En deuxième lieu, l'épargne et les investissements peuvent se développer en présence de conditions techniques adéquates: thèmes techniques, disponibilité d'intrants, infrastructures, etc.

-des interventions de dynamisation des MFR devraient donc se faire, d'une part, dans un cadre de négociation avec les gouvernements intéressés portant sur des mesures générales en faveur des productions agricoles (rééquilibrage des parités monétaires, libéralisation des prix des produits, etc.); d'autre part elles devraient toujours être intégrées par d'autres actions d'appui technique et infrastructurelles dans les zones concernées.

1.5 Acquis et points principaux d'expérimentation

En guise de conclusion pour ce premier chapitre axé sur la problématique générale, l'on peut dire que:

a-on dispose aujourdhui des éléments théoriques de base pour critiquer les projets de crédit rural traditionnels et pour amorcer une nouvelle approche basée sur la dynamisation des MFR.

b-de sérieux problèmes se posent encore, toutefois, et nécessitent des études et expérimentations approfondies, principalement au niveau de la promotion de services d'intermédiation financière en milieu rural (IFR), appuyés sur des bases efficaces (voir World, 1988 et FAO/AFRACA/AFC, 1987), qui -répondant aux caractères spécifiques des MFR- puissent:

- appliquer des taux d'intérêt, sur les dépôt ainsi que sur les prêts, relativement désancrés des politiques de crédit et des taux fixés aux IFN par les Banques Centrales, qui permettent un certain niveau d'autofinancement et de rentabilité.

- utiliser des formes non matérielles de garantie, plus fiables et moins coûteuses par rapport aux garanties exigées par les institutions financières nationales.

- se baser sur des procédures d'accès simplifiées et très rapprochées des épargnants-emprunteurs, de manière à permettre aux petits exploitants illetrés d'utiliser aisément les services fournis.

- avoir, malgré leur caractère sémi-informel et dans les limites de leurs dimensions réduites, une gestion efficace et économiquement rentable.

c-d'autres problèmes d'étude et d'expérimentation se posent au niveau des liens nécessaires entre ce réseau d'institutions financières rurales à promouvoir et consolider et les institutions financières à caractère national (voir GTZ, 1987 et 1988). Des politiques et des mécanismes aptes à promouvoir un lien stratégique entre IFR et IFN sont indispensables pour permettre aux premières d'accéder aux ressources nécessaires pour consolider et étendre leur activité et aux deuxièmes de pouvoir développer leur présence dans les MFR, autrement impossible.

d-on rappelle enfin pour mémoire les problèmes de cadre général, mentionnés au paragraphe précédent, comme une <u>conditio sine qua non</u> pour l'amorce de toute intevention visant la dynamisation des MFR.

2 La situation au Sahel

2.1 Spécificité de la situation

Au Sahel, la situation du secteur apparaît plus dégradée et difficile que dans beaucoup d'autre pays africains. Cette spécificité est principalement due à deux facteurs:

- le contrôle particulier et les lourdes ponctions exercés par les états sur les économies rurales (voir, pour un aperçu général, Giri, 1986): taux de change défavorisant les productions locales, monopsone public et taxation des cultures d'exportation, absence conséquante d'un secteur privé avancé dans l'agriculture, etc.

- la politique de la Banque Centrale (BCEAO) dans les états de l'UMOA (voir Bocoum, 1982), tendant à minimiser les risques plus strictement qu'ailleurs. La BCEAO impose des plafonds très bas de ré-escompte des crédits octroyés par les banques, ce qui se reflète sur les restrictions affectant surtout le crédit rural, dont les coûts sont les plus élevés. La BCEAO poursuit également une politique de centralisation des interventions dans le secteur, par la création de banques spécialisées et contrôlées et établit des limites aux taux d'intérêt applicables dans les différents domaines.

Les sources de financement des interventions de crédit rural dans la région ne sont donc que la BCEAO -et indirectement les budgets nationaux- et les projets financés par l'extérieur. Ces projets peuvent passer par l'intermédiaire des institutions désignées (banques spécialisées), ou bien réaliser directement des opérations de crédit.

2.2 Les institutions spécialisées

Les institutions spécialisées, qui s'appellent souvent Caisses Nationales de Crédit Agricole (CNCA), peuvent schématiquement être caractérisées de la manière suivante:

-elles n'ont jamais -sauf des cas très particuliers- collecté l'épargne rurale, qui -sous une forme extrèmement limitée- a été l'apanage d'autres institutions publiques (Postes et Caisses d'épargne).

-elles opèrent préférentiellement par l'intermédiaire de structures d'encadrement (Sociétés Régionales de Développent, Coopératives, Compagnies de produits spécifiques, Projets d'aide). Les conséquences négatives de ce système sont nombreuses: (i)elles n'ont aucun contrôle sur les ressources intéressées par les crédits octroyés (voir C. Cuevas sur le Niger, en AA.VV., 1987); (ii)la complexité bureaucratique et les coûts des procédures d'octroi, intéressant plusieures institutions, deviennent dans beaucoup de cas exhorbitants (voir, pour une analyse générale au niveau de l'Afrique francophone, FAO, c1985); (iii)le rapport entre l'emprunteur et l'instituion financière n'a aucune autonomie et la concession du prêt se présente comme l'un des éléments de l'ensemble des thèmes techniques proposés, vis à vis desquels l'exploitation agricole n'est pas responsable.

-quand l'octroi des crédit est lié à un contrôle efficace de la commercialisation (le cas du coton), les coûts sont limités et les taux de remboursement satisfaisants. Quand ce contrôle n'existe pas (le cas des céréales) les résultats sont généralement désastreux (voir M. Masini sur le Mali, en AA.VV., 1987).

-le financement de ces institutions -en raison de l'absence de collecte de l'épargne- dépend presque uniquement de la BCEAO -sous la couverture des budgets nationaux- et des fonds de rotation déposés par certains Projets pour le compte desquels elles opèrent. Les fonds <u>hors-projet</u> étant ainsi très limités et les taux d'intérêt étant toujours très bas, les prêts disponibles sont accaparés par les agriculteurs plus riches ou plus appuyés politiquement et la majorité des petits exploitants -même s'ils présentaient des projets très performants- restent exclus des crédits.

-les institutions en question connaissent aujourdhui toutes une crise plus ou moins aiguë, due aux déficits opérationnels accumulés et aggravée par les restrictions budgétaires et financières imposèes dans le cadre des PAS.

2.3 Les autres intervenants

Parallèlement, beaucoup de projets d'aide extérieure ont mis en place des systèmes de crédit autonomes, qui ne passent pas par la gestion des institutions spécialisées, et ne sont pas soumis au contrôle de la Banque Centrale. C'est le cas de plusiers projets

de développement rural intégré. Les résultats de ces projets, dans le secteur, sont tout aussi décevants que ceux des institutions spécialisées. D'une part les procédures d'accès au crédit sont plus simples et il y a généralement un lien plus direct entre prêteur et emprunteur. D'autre part certains effets négatifs sont encore plus marqués: (i)la déresponsabilisation des producteurs due à la confusion entre l'octroi du crédit et l'encadrement technique; (ii)l'absence de collecte de l'épargne; (iii)l'impossibilité -sauf dans les cas où les projets contrôlent la commercialisation- de mettre au point des systèmes de garantie viables permettant de reconduire les impayés à des niveaux raisonnables; (iv)l'après-projet, qui après avoir perturbé les MFR les replace dans une situation complètement déséquilibrée, de laquelle certaines couches de producteurs arrivent difficilement à émerger (voir, sur le Sénégal, Sivini, 1985 et, sur la critique des PDRI en Casamance, DCS/Italie, 1984).

Les expériences de gestion directe du crédit rural de la part de la hierarchie des Coopératives institutionnelles sont très limitées au Sahel. Surtout au Sénégal et au Niger, les Coopératives ont créé un réseau permanent de médiation entre les institutions spécialisées et les producteurs encadrés dans leur structure, tandis qu'au Mali et au Burkina ce rôle a été joué par les SRDR (ODR au Mali et ORD au Burkina). Les Coopératives, par contre, à l'exception de cas sporadiques, n'ont jamais mené des interventions autonomes de crédit ou de collecte d'épargne. Les niveaux de mauvaise administration et de corruption atteints par les Coopératives dans le rôle de médiation cité ont amené les décideurs à suspendre -depuis quelques années- de manière plus ou moins complète leur participation à la gestion du crédit tant au Sénégal qu'au Niger. J'ai personnellement eu l'occasion de remarquer (Caputo, 1985) qu'au Sahel les Coopératives -dans le sens commun du mot- n'existent qu'à l'état tout'à fait embryonnaire et potentiel et que ce qu'on appelle Coopératives ne sont que des structures déguisées d'encadrement para-public. Le constat donc de l'échec de ces institutions au Sahel n'implique absolument pas un jujement négatif sur le rôle de l'associationisme de base dans le secteur.

L'on cite parfois les opérations de "crédit" faites dans le cadre des projets-coton, appuyés par la CFDT en collaboration avec d'autres organismes, comme étant des exemples de gestion financière saine et efficace et des exceptions par rapport à la situation identifiée ci-dessus. Il est indéniable que ces projets -quand le prix international du coton est suffisamment élevé et le prix au producteur, faute d'alternatives, peut être gardé à un niveau suffisamment bas- présentent des marges de profit en mesure de permettre un encadrement très dense de toute la filière (approvisionnement, production, collecte du produit, transformation, exportation). Ceci permet de fournir aux producteurs -sous forme de contrat- des intrants saisonniers et des équipements, pouvant en contrôler l'utilisation et le paiement, sous peine de résiliation du contrat. Il faut dire qu'il n'existe aucune relation entre ces fournitures d'intrants sous contrat et les intermédiations financières dont on parle ici et que dans ces cas il est impropre de parler de crédit. D'autre

part, le problème de ces projets est qu'en présence d'une chute ou d'une stagnation du prix international du coton, ils se verront de plus en plus obligés de transférer sur les producteurs une partie des risques et des tâches organisationnelles qu'ils soutiennent aujourd'hui directement: à ce moment-là se posera le problème du crédit, pour lequel il ne semble pas y avoir des nouvelles idées pour l'affronter.

En conclusion, le cadre esquissé montre que dans la région la majorité des interventions réalisées sur les MFR -qu'elles aient été financées par les états ou par l'aide extérieure- rentre dans la catégorie des projets traditionnels dont on a parlé largement dans le chapitre précédent: elles ont perturbé les marchés financiers existant en milieu rural, sans avoir aucun impact au niveau de leur dynamisation.

2.4 Le secteur informel

Les études sur les réseaux informels de crédit et d'épargne ruraux sont très peu nombreux au Sahel. Pour connaître ces réseaux, il est indispensable de mener des enquêtes de terrain assez longues et détaillées dans plusieurs milieux, les transactions financières étant les plus cachées et très diversifiées dans les marchés ruraux. Les pays donateurs ont été relativement peu sensibles à ce sujet. La principale de ces études a, jusqu'à présent, été conduite par l'Ohio State University (voir Ohio..., 1986) et financée par l'USAID, au Niger. Une enquête plus légère a été conduite dans la Haute Vallée du Niger au Mali (voir BECIS, 1982). Une enquête d'une certaine envergure vient de démarrer dans le cadre d'un programme conjoint CILSS-Istituto Italo-Africano au Sénégal, sur financement italien.

Ces études, reflètent l'importance et les caractéristiques des transactions financières en milieu rural au Sahel ainsi que le poids réduit des interventions institutionnelles par rapport aux réseaux informels.

De l'enquête menée au Niger, il ressort que 84% des exploitations ont eu accès à des prêts du secteur informel, contre 22% qui ont reçu des prêts institutionnels, pendant l'année précédente. Les prêts informels s'élèvent en moyenne à 31.000 FCFA par famille (20% du revenu agricole), contre une moyenne de 16.000 FCFA pour les prêts institutionnels (10% du revenu). Parmi ces exploitations 50% d'entre elles n'avaient reçu aucun prêt institutionnel pendant les cinq années précédentes, étant pratiquement exclues de ce circuit; seulement 4% des exploitations avaient régulièrement eu accès à ce type de crédit dans la même période. Par contre la grande majorité des interviewés se servait régulièrement des prêts informels. Les sources des prêts informels étaient constituées surtout de parents et amis (80%), les 20% étaient octroyés par des

commerçants; la moitié des répondants avait également eu accès à d'autres sources. Les deux tiers des interviewés avaient eux mêmes octroyé des prêts. Seule une faible quantité des emprunteurs paie des intérêts explicites sur les prêts reçus. Environ 50% des interviewés ont reçu des prêts en argent et 70% en céréales: plusieurs ont reçu des prêts mixtes.

Des résultats similaires ont été obtenus au Mali. Parmi les exploitations interviewées 98% avaient eu accès à des prêts informels dans les années précédentes, les prêts institutionnels étant presque absents dans la zone. Les commerçants représentaient environ 30% des prêteurs, les autres étant des exploitants locaux. 91% des prêts étaient fournis sans aucune garantie matérielle, uniquement sur la base des liens personnels. Seule une faible quantité des interviewés déclarait avoir payé des intérêts explicites sur les prêts.

Bien que ces études renvoient à des caractères communs, qui se vérifient dans les deux zones, elles sont insuffisantes pour l'identification d'un schéma même sommaire des MFR au Sahel. Beaucoup de travail doit encore être réalisé dans ce sens. L'on peut toutefois avancer des premières hypothèses d'interprétation:

- de prime abord ce qui surprend est la vivacité et l'envergure des transations, signe que l'offre et la demande de services financiers représentent des fonctions permanentes intéressant la majorité des exploitations. Cette constatation est un point de départ bien important pour des interventions visant la dynamisation et la consolidation des MFR.

- ces marchés financiers paraissent caractérisés par deux réseaux différents: d'une part un réseau de solidarité basé sur les clans ethnico-familiaux, qui couvre la majorité des transactions; d'autre part un réseau faisant référence à des éléments extérieurs (normalement les commerçants), qui couvre un nombre réduit (20 à 30%) de transactions, mais avec des volumes financiers assez importants.

- le réseau de solidarité inter-familial apparaît comme un circuit d'allocation des surplus temporaires des différentes familles appartenant à un même clan. Dans ce circuit, il est crédible qu'il n'y ait pas de taux d'intérêt explicite, parce que la rémunération du prêteur est constituée par l'assurance de pouvoir -grâce à son prêt- réclamer le même traitement en cas de besoin, et le coût de l'emprunteur est constitué par son engagement à rendre à un autre membre du clan le même service reçu, quand il sera possible et nécessaire. Evidemment, quand les rôles du prêteur et de l'emprunteur tendent à se cristalliser en des sujets différents, les taux d'intérêt implicites peuvent prendre d'autres formes, même à l'intérieur du clan: prestation de services, utilisation de terre, etc. Ce réseau est principalement finalisé à l'assurance, d'une

part, de la sécurité alimentaire des communautés intéressées (voir le poids des transactions en céréales au Niger et l'utilisation des prêts en argent au Mali), et d'autre part, au renforcement de leur cohésion sociale, à travers le financement de différentes fêtes et cérémonies. Le caractère d'assurance réciproque contre les risques occasionnels et l'impossibilité d'avoir accès à des sources de financement extérieur empêchent -aujourd'hui- à ces réseaux de jouer un rôle significatif au niveau de la production.

- les prêteurs extérieurs au clan appliquent certainement des taux d'intérêt explicites de différentes tailles. L'on sait d'après plusieures études ponctuelles conduites dans des zones de projet, dans les différents pays, qu'ils peuvent arriver jusqu'à 100% en quelques mois (voir p.e. les études du BAME sur les marcher céréaliers au Sénégal, Newman, 1984 et Caputo, 1986).

- la présence d'organisations traditionnelles spécifiques de crédit et d'épargne paraît assez réduite dans les études citées. Ceci pourrait être dû -d'une part- à la discrétion qui accompagne normalement ces organisations, que d'autres études signalent comme étant assez répandues et importantes (voir Ouédraogo, 1983), et -d'autre part- à leur nature de réseaux informels non structurés.

Il faut enfin considér que les enquêtes menées au Mali et au Niger n'analysent pas la forme plus diffuse d'épargne existant en milieu rural: le stockage des produits et le bétail. Il sera intéressant d'étudier les possibilités de mobiliser ces énormes masses d'épargne saisonnier ou pluriannuel, en vue de la dynamisation des MFR.

2.5 Premières expériences d'une nouvelle approche

Ces expériences au Sahel sont encore très limitées. Et c'est surtout grâce à l'initiative individuelle de certaines ONG et de certaines agences d'aide qu'on a démarré des actions de nouveau type dans le secteur.

Le Projet Ségou

Une des plus innovatrices parmi les expériences récentes est celle du Projet Fonds de Développement Villageois de Ségou (Mali), exécuté par le FIDA.

Le Projet a démarré en 1984. Il se base sur la création d'un Fonds Villageois d'épargne et d'un Comité Villageois de crédit, dans les villages qui sont prêts à se mobiliser dans la région retenue (voir, pour une première évaluation, AA.VV.,1986).

Les caractéristiques plus originales de ce Projet sont les suivantes:

- les villages doivent constituer un fonds d'épargne comme condition préalable à l'obtention du crédit et celui-ci leur est octroyé en proportion de l'épargne déposée.

- les Comités, qui sont chargés de la collecte de l'épargne et de la distribution du crédit, correspondent à des organisations traditionnelles. Leur chef est le chef du Village et leurs membres sont les chefs de famille. Les membres de ces villages ont déjà une habitude consolidée dans le domaine de l'assistance mutuelle étant organisés en tons, des groupes traditionnels qui mènent des activités communes et utilisent le recettes pour des investissements sociaux.

- l'épargne collectée est déposée auprès de la BNDA (l'IFN malienne préposée au crédit agricole).

Ce Projet a obtenu des résultats remarquables pendant les campagnes 85/86 et 86/87 (voir Ministère de l'Agriculture..., 1988), avec des adhésions massives -le montant de l'épargne déposé par les 85 villages participants avait largement dépassé le million de FCFA par village en décembre 1987- et avec un taux de remboursements des prêts à la BNDA de 100%.

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions générales de cette expérience, l'on peut fixer des points importants de réflexion:

- des trois recommandations issues de la nouvelle réflexion sur les MFR (voir point 2.2, ci-dessus), ce Projet parait avoir trouvé une solution en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne et le refus de créer de nouvelles institutions, mobilisant les réseaux traditionnels de solidarité.

- le Projet n'a pas abordé la problématique des taux d'intérêt, qui sont les taux officiels de la BNDA tant sur les dépôts du Comité, que sur les prêts aux emprunteurs individuels (il n'y a pas d'épargne individuelle). L'épargne collective est donc stimulée par la possibilité d'avoir accès à des quantités de plus en plus importantes de crédit. Ceci pourrait provoquer des effets pervers dans le temps, étant donné que la propension à l'épargne et la propension à

l'investissement diffèrent d'une exploitation à l'autre: l'épargne collective pourrait alors plafonner pénalisant les demandeurs de crédit, ou bien on pourrait le pousser à croître uniquement en faveur des majeurs emprunteurs.

-le point ci-dessus met en évidence le fait que les Comités Villageois sont seulement partiellement des institutions autonomes (voir les résultats d'une première évaluation, en AA.VV., 1986). Bien qu'ils aient une suffisante autonomie au niveau des décisions relatives à l'octroi du crédit, ils transmettent les demandes individuelles à la BNDA qui les finance par leur intermédiaire. Pour le reste, ils n'ont pas d'autonomie: ils ne peuvent collecter l'épargne individuelle, ni peuvent modifier les taux d'intérêt. Ils sont aujoudhui des structures de garantie et de gestion de la Banque plutôt que des véritables IFR.

-enfin il faut noter que les Comités Villageois tels qu'ils sont structurés répondent probablement à une notion trop rigide et hiérarchisée de l'unité villageoise. En particulier, les femmes ne font pas partie des Comités, si non par l'intermédiaire des chefs de famille, tandis que leur activité économique et sociale n'implique pas toujours une telle subordination structurelle.

L'expérience burkinabée

Dès le début des années 70, différentes expériences de crédit et épargne ruraux gérées par des IFR se sont développées, avec des modestes appuis extérieurs. Les plus significatives parmi ces expériences sont: l'UABEC, l'ADRK et URCPB. Il s'agit d'associations à caractère régional basées sur des coopératives ou sections de base d'épargne et credit au niveau des villages. Elles collectent l'épargne et octroient le crédit, en liaison avec des banques commerciales, mais en pleine autonomie.

Le tableau ci-dessous (la source est AA.VV., 1986) présente les données de base sur la structure et la situation financière des trois IFR mentionnées:

	URCB au 31/10/84	UABEC au 31/12/83	ADRK au 31/12/83
Union Régionale	1	1	1
Union Locale ou Succursale	0	1	5
Coop. d'Epargne et Crédit	11	32	0
Section d'Eoargne et Crédit	0	0	86
Nombre de membres	10.702	1.865	*5.000
Nombre de femmes membres	>950	118	0
Membres par Coop. ou Section	240 à 2500	*50	25 à 100
Actif Total Union	191.000.000	85.283.976	328.424.000 (englobe les projets ADRK)
Actif Total Consolidé Coop.	233.565.233	75.747.000	0
Epargne libre des membres	192.202.081	51.645.000	31.336.935
Epargne bloquée	0	0	40.000.000
Taux d'intérêt sur les dépôts	5% sur dép.individ. 10% sur dép.à l'Union	0 sur dép.individ. 6% sur dép.à l'Union	0
Prêts en cours aux membres	42.291.684	13.874.062	68.721.000
Prêts de l'Union	33.498.155	4.316.000	0
Prêts des dix dernières années	255.295.000	n.d.	*160.000.000
Taux d'intérêt sur les prêts	11 à 13%	11 à 13%	11 à 13%
Personnel Union	8	12	29
Personnel Coop. ou Sections	11	32	86
Dirigeants Union	16, élus par les délég.de Coop.	9, élus par les délég.de Coop.	7, de droit et 9, élus
Dirigeants de Coop et Section	*160	*150	n.a.

Ces trois organisations sont nées durant la même période, il y a une quinzaine d'années. Leur nature est, toutefois assez différente. L'UABEC et l'ADRK ont une connotation paysanne plus marquée, tandis que l'URCPB -tout en gardant une connotation rurale- compte parmi ses membres beaucoup de fonctionnaires et de commerçants et se caractérise par un esprit d'entreprise plus poussé. L'ADRK est, par contre, caractérisée par une approche plus complexe, qui dépasse le domaine financier rentrant dans plusieurs projets villageois de développement social.

L'aspect -tout à fait exceptionnel au Sahel- est le caractère de véritable mouvement rural présenté par ces organisations. Elles naissent au niveau des villages, sous la poussée de petits agriculteurs et de groupes d'émigrés disposant d'excédents monétaires. La motivation à l'épargne auprès des caisses villageoise est déterminée par l'exigeance de mieux mobiliser les excédents disponibles:

- la caisse, bien qu'elle ne rémunère pas l'argent, ne comporte pas les coûts d'accès des IFN, qui dans la majorité des cas dépassent les taux d'intérêt sur les dépôts effectués.

- le dépôt à la caisse permet de sécuriser l'épargne la protégeant contre les vols et les pertes.

- il permet aussi d'avoir accès à des crédits très bon marché, aux taux d'intérêt des IFN, mais à des coûts d'accès beaucoup inférieurs.

La force des organisations en objet réside donc dans leur enracinement au niveau des villages: les Coopératives et Sections d'Epargne et Crédit, qui sont normalement actives sur le plan financier. Les difficultés se posent, au contraire, au niveau des Unions, qui sont normalement déficitaires. Pourquoi?

Les Unions sont probablement nécessaires pour établir des relations avec les IFN: elles y déposent l'argent épargné au niveau des villages et en retirent des crédits, qu'elles distribuent tant aux membres (Coopératives et Sections) qu'à des tiers (à l'exception de l'ADRK). Sur ces opérations elles perçoivent et paient les taux d'intérêt courants. La couverture des coûts de gestion et des impayés provient uniquement des intérêts qu'elles perçoivent sur les dépôts et qu'elles ne paient pas aux épargnants.

Dans le temps cette situation risque de devenir difficile, non seulement parce que ces organisations ont besoin de plus en plus de subventions provenant de l'extérieur, mais surtout pour les niveaux de corruption et de mauvaise gestion qu'elle peut engendrer.

Les considérations suivantes paraissent importantes:

- un taux d'intérêt positif sur les dépôts individuels paraît indispensable pour encourager l'offre d'épargne indépendemment de la demande de crédit. L'URCPB, qui paye un taux d'intérêt encore négatif par rapport à l'inflation, dispose quand même d'un montant d'épargne beaucoup supérieur aux autres, qui n'en payent aucun.

- si l'on augmente les taux d'intérêt sur les dépôts des membres, la marge des Unions se voit ultérieurement réduite. Tant aux rémunérations actuelles des dépôts,

qu'encore plus à des rémunérations plus élevées, il est donc indispensable d'augmenter les taux d'intérêt sur les prêts.

-d'autre part, il faut réduire les coûts: rendre plus efficace la gestion, par une action intense de formation, mais surtout réduire les impayés. Le plus grand poids des impayés s'enrégistre au niveau de l'URCPB (~40% sur le montant total des prêts), sur des prêts octroyés à des fonctionnaires (75% du montant de ces prêts) membres ou non membres. Les autres emprunteurs dans les différentes organisations remboursent à des taux très élevés (>95%).

-le point précédent suggère que les IFR peuvent garder leur solidité quand elles opèrent exclusivement au travers de structures rurales de base, dans lesquelles existent une homogénéité et un contrôle social en mesure de substituer efficacement les garanties matérielles demandées par les IFN. Les opérations avec des sujets pouvant accéder, de part leur solvabilité, à des IFN risquent d'être dangereuses: primo, parce que ces sujets -grâce à leur solvabilité- accaparent la majorité des crédit (52% du montant des crédits URCPB est octroyé aux fonctionnaires); secundo, parce que, s'il s'adressent à une IFR plutôt qu'à une IFN, ce n'est que pour profiter du régime de solidarité existant dans la IFR, qui leur permet d'avoir accès à des quantités de crédit supérieures à celles qu'ils pourraient effectivement supporter.

Il est intéressant de noter, qu'au Burkina Faso une nouvelle loi a été promulguée portant sur la règlementation des caisses rurales d'épargne et crédit, dont le but est d'en encourager la diffusion. Cette loi -unique dans son genre au Sahel- confère aux caisses mutuelles les autonomies nécessaires, par rapport au système bancaire, pour qu'elle puissent opérer de plein droit.

D'autres cas

Les autres expériences dans ce domaine sont soit très fragmentaires soit à des niveaux encore tout à fait embryonnaires. L'on cite ici, pour mémoire: (i)le débat en cours au Sénégal autour de la promotion de groupements villageois d'épargne et crédit pouvant se relier à la CNCA (voir Fédération, 1987 et Pizzarro, 1986); le projet de Caisses Villageoises d'Epargne et Crédit en pays Dogon, au Mali (voir FAO, a 1986 et AA.VV., 1986); (iii)les expériences multiples des Banques de Céréales: dans leur version moins paternaliste et plus intéressante, les BC constituent des formes d'épargne collective (stockage en commun de céréales excédentaires), qui -d'une part- permet aux membres d'accéder à des crédits commerciaux de court terme (fonction de garantie des crédits) et -d'autre part- produit des intérêts très élevés sur les stocks (revente des céréales quand le prix est presque double par rapport au moment

de la récolte). D'autres formes d'épargne et crédit sont pratiquées par les différents ONG (ou associations de base) locales (AJAC au Sénégal, Groupements NAM au Burkina, etc.: ces initiatives sont très vivaces, bien qu'elles soient souvent instables et ponctuelles et se caractérisent par une grande liberté au niveau des taux d'intérêt et des procédures utilisées.

3 D'autres expériences significatives en Afrique

Dans le reste de l'Afrique au sud du Sahara, la situation du secteur présente beaucoup d'aspects comparables aux caractéristiques constatées dans le Sahel.

Un système banquaire peu devéloppé et concentré dans les villes (voir Abede, 1986); le recours à des institutions spécialisées publiques ou para-publiques (voir Groupe..., 1984 et Von Pischke, 1988); les échecs enregistré par l'ensemble de ces interventions, etrangères par rapport aux problématiques des MFR (voir FAO, c 1984); l'existance d'une multiplicité d'associations de base, plus ou moins traditionnelles et plus ou moins fragmentées, ayant pour but la collecte et la mobilisation de l'épargne rurale (systèmes rotatifs assez généralisés, clubs d'épargnes au Zimbabwe et au Ghana, esusu au Nigéria, sandogue au Sudan, d'autres formes coopératives, etc. (voir, pour un aperçu général, Humeida, 1986): tous ceux-ci sont les caractères communs aux problématiques de la finance rurale en Afrique. D'autre part, ici et là, dans plusieurs pays africains on trouve des expériences intéressantes, qu'il vaut la peine de mentionner.

Les Saving Clubs au Zimbabwe

Il s'agit de l'expérience plus vaste et capillaire de mobilisation de l'épargne rurale en Afrique au sud du Sahara. Née à la fin des années 60, elle s'est développée (voir FAO, b 1984) jusqu'à compter aujourdhui plus que 6.500 groupements (clubs) avec environ 170.000 adhérants. En 1985, l'épargne collectée a été de 795.000 $Z, équivalant à l'époque à environ 4 millions de FF).

Les SC sont soutenus par une ONG (le Saving Development Movement), dont le but est la promotion de nouveaux Clubs et l'appui aux Clubs existant dans le domaine de la formation et de l'approvisionnement en intrants agricoles (voir AA.VV., 1986).

Les SC sont formés principalement de femmes étant donné leur prédominance parmi les chefs d'exploitation, dans les zones pauvres d'agriculture africaine du pays. Ils sont des associations tout à fait informelles, de 10 à 30 membres

(rarement plus); se réunissent une fois par semaine et chaque membre achète des timbres-épargne pour un minimum de "x" Schellings. Ils peuvent retirer leur épargne quand ils en ont besoin. Deux membres du SC déposent l'argent collecté auprès d'une banque et soumettent le récépissé de versement au Comité de gestion. Normalement, à la préparation de la campagne agricole, le Club se réunit et chacun fixe les quantités d'intrants à acheter sur la base de ses propres épargnes. La commande et l'achât se font collectivement pour obtenir des meuilleurs prix et économiser sur les transports. Celle-ci est l'utilisation plus commune des fonds épargnés.

La simplicité de cette organisation financière représente sans doute sa caractéristique plus étonnante et la base de son succès (voir Bose, 1984). Certainement des conditions particulières du pays ont contribué à sa diffusion: la disponibilité d'une certaine liquidité provenant de l'émigration des hommes dans les villes; la disponibilité d'intrants et d'autres produits de consommation en milieu rural, due à une gestion efficace de l'approvisionnement par le secteur privé; la présence d'un marché vivace des céréales locales; un système banquaire plus capillaire; etc. Mais l'expérience est tellement élémentaire qu'on pourrait très bien la réproduire dans des conditions différentes -avec peut être une envergure plus limitée- comme un premier pas pour la dynamisation des MFR.

La question que l'on peut se poser concerne le pourquoi les plus dynamiques parmi les SC ne sont pas aidés à créer des fonds plus stables, qui puissent leur assurer l'accès à des crédits? Cela compliquerait certainement la gestion mais il ne s'agirait pas de proposer une telle perspective à tout le monde. Peut être y a-t-il une approche <u>minimaliste</u> au niveau du SDM, bâtie sur un principe d'autofinancement rigoureux. Mais peut être aussi y-a-t-il dans le pays d'autres institutions, qui peuvent jouer ces rôles plus complexes en matière de finance rurale: les Coopératives; la Farmers Finance Corporation; des Banques commerciales qui ont mis en place des systèmes de guichets itinérants en milieu rural; etc.

<u>Dans d'autres pays</u>

Dans beaucoup de pays, on a conduit des expériences visant la liaison entre des groupements ruraux d'origine traditionnelle et le système des IFN. Les résultats obtenus sont toutefois beaucoup plus contradictoires que dans le cas du Zimbabwe. Des faiblesses communes à ces expériences peuvent être identifiées dans les secteurs suivants:

- ne pas avoir attribué une priorité absolue à la collecte de l'épargne.

-avoir eu la prétention de structurer excessivement les groupes concernés, leurs soustrayant les niveaux de liberté et de simplicité de gestion indispensables à leur survie.

A ce sujet l'expérience Camerounaise des Groupements d'Agriculteurs Modernes est assez significative. Promûs par la FONADER, les GAM sont des groupes de garantie solidaire au niveau villageois basés sur la connaissance et la confiance réciproque. D'une part, la collecte de l'épargne et, donc, l'autofinancement sont des notions complètement étrangères à ces groupes, ce qui engendre, dès le début, une attitude d'assistés parmi leur membres. D'autre part, la majorité de ces groupes ne correspondaient pas à des associations pré-existantes et se sont constitués dans le but d'avoir un accès facile au crédit. Les résultats ont été décevants notamment en ce qui concerne les taux de remboursement très bas (voir FAO/AFRACA/AFC, 1987).

Au Nigéria, particulièrement dans la région orientale, il y a une longue tradition d'associations informelles et de Coopératives formées sur la base de groupes traditionnels pré-existants, qui -en liaison avec des banques- opèrent dans le domaine de l'épargne et du crédit. Les résultats de ces associations et de ce type de Coopératives sont nettement supérieurs par rapport à ceux des Coopératives institutionnelles, tant au niveau des montants d'épargne collectée, qu'au niveau des activités de crédit et des taux de remboursement. Etant donné que les Coopératives institutionnelles (ou gouvernementales) ont accès à des fonds d'investissement dont les autres organisations sont exclues, il y a un processus d'institutionalisation au niveau de ces structures de base, qui gêne leur caractère de simplicité gestionnaire et de contrôle par la base. Ce phénomène produit une sorte de dualisme: d'une part, l'on tende à formaliser les Coopératives comme instrument d'accès aux fonds publics avec des niveaux de gestion douteux; d'autre part l'on garde les association traditionnelles -même dans des limites restreintes- pour leur caractère agile et adapté à la nature des MFR (voir Seibel, 1986).

Un exemple important -bien que très particulier- d'épargne et services financiers divers fournis par les Coopératives est représenté par le Kenya. Les Coopératives agricoles, en liaison avec la Coopérative Bank of Kenya, gèrent les 15% du crédit institutionnel adressé à l'agriculture. Fin 1983, dans les guichets coopératifs des zones rurales, on enregistrait 450.000 dépôts (voir FAO b 1981). La particularité du système est due au fait qu'il s'agit de Coopératives ayant le contrôle de la commercialisation des cultures de rente, qui versent les revenus des ventes directement sur les comptes des membres. Il y a là un lien très étroit entre commercialisation, épargne et crédit, qui n'est réalisable que dans quelques zones et quelques pays en particulier. Même dans la situation Kényane, ce lien avec la commercialisation a provoqué une concentration très forte des crédits au niveaux des plus grands producteurs de cultures de

rente, portant à la sortie du système des petits exploitants, dont la production est beaucoup plus différenciée (voir FAO, b 1981).

Une expérience, analogue à celle qui a été examinée par rapport au Burkina Faso, est menée depuis 1972 au Rwanda. On a créé des Banques Populaires, basées sur un réseau d'organisations de base (au nombre de 72, fin 1984), avec une Union au niveau central. Les membres étaient 75.765 avec une épargne de 12.000.000 de US$ fourni -pour les 47%- par des agriculteurs (voir AA.VV., 1986). L'épargne est relativement rémunérée (3%) et les prêts octroyés sont complètement autofinancés, sans aucun recours au système bancaire. Cette expérience est fortement appuyée par le Gouvernement et par des agences d'aide étrangères (notamment la Suisse). Son succès principal réside dans sa capacité de mobiliser l'épargne rurale, notamment au niveau des petits exploitants. Sa grande limite toutefois consiste dans le phénomène du "rationnement" du crédit (voir Von Pischke, 1983), qui est typique de toutes les IFN et qui se traduit en une opération de transfert de ressources des paysans aux couches plus riches de sociétaires: plus que 75% des montants de crédit octroyés bénéficient les fonctionnaires (58% du nombre des prêts) et les commerçants (18%): il s'agit du même phénomène enregistré au niveau de l'URCPB. Ceci explique l'absence presque totale de prêts à l'agriculture paysanne, qui continuent à passer par les canaux traditionnels (institutions publiques diverses): le petit agriculteur -à cause de la connotation d'IFN de plus en plus marquée des BP- n'a pas la possibilité de garantir d'une manière continue et certaine les flux de crédit nécessaires à son activité agricole; il ne demande donc et n'obtient que des petits crédits occasionnels, pour l'amélioration de l'habitat et pour d'autres besoins de consommation.

Le manque d'espace ne nous permet pas de commenter d'autres cas intéressants, notamment au Ghana, Soudan, etc., mentionnés dans la bibliographie annexée.

4 Synthèse des problèmes et des acquis principaux

Sur la base des expériences positives et négatives prises en examen dans le chapitre précédent, l'on peut ici essayer de résumer schématiquement les problèmes et les points forts des interventions des IFR dans le secteur.

La collecte de l'épargne

Il n'est pas exagéré d'affirmer que cette activité paraît être à la base de presque toutes les initiatives enregistrant un certain niveau -plus ou moins élevé- de succès. Elle est inaccessible aux IFN à cause de la fragmentation de l'offre et des coûts élevés de collecte conséquants.

A part le stockage de céréales et l'achât d'animaux -formes d'épargne qui sont strictement liées au problématiques de sécurité alimentaire- les petites exploitations rurales africaines disposent en général de modestes surplus monétaires, notamment à caractère temporaire, qu'elles conservent en espèces -avec de sérieux risques de perte et de dévaluation- oubien mobilisent au travers d'associations solidaires (ex: "tontines") relativement peu diffuses et très limitées en ce qui concerne les dimensions et les possibilités d'utilisation. Bien que limitée par de nombreux facteurs, il existe donc une offre diffuse d'épargne en milieu rural.

La collecte de l'épargne devrait garder une certaine autonomie par rapport aux activités de crédit (voir l'exemple des SC et les commentaires au Projet Ségou). Beaucoup de familles peuvent avoir intérêts à sauvegarder leurs petites épargnes sans vouloir ou pouvoir s'endetter suite à la demande de crédit.

Ceci pose le problème de la rémunération des dépôts. On a vu que dans les cas où il y a une rémunération minimum l'offre est bien plus élevée que dans les autres (URCPB, SC, BP, etc.). Des faibles taux d'intérêt sur les dépôts -au moins compensant l'inflation- paraissent suffisant à stimuler l'offre d'épargne monétaire, étant donné que les alternatives traditionnelles ou institutionnelles existantes sont beaucoup plus coûteuses.

La collecte de l'épargne peut se réaliser par des structures de base (groupes basés sur les familles élargies ou autres) très simples (voir SC) se reliant périodiquement à des banques pour les opérations de dépôt et retrait. La comptabilité peut être simplifiée par des systèmes élémentaires accessibles même à des illetrés, comme l'achat de timbres d'épargne. Ces structures deviennent très facilement des groupes de discussion et de soutien réciproque pour une utilisation améliorée (voir production, investissements sociaux) des épargnes collectées.

Le crédit

Les opération de crédit demandent une structuration plus complexe: comptabilité, règlements de garantie, coût des impayés. Les coûts augmentent d'une manière impressionante quand les prêts concernent des sujets, qui peuvent avoir accès également aux IFN (fonctionnaires, commerçants, etc.), parceque le volume individuel de ces prêts devient difficile à contrôler et ces sujets se soustraient au système de garantie solidaire.

Les coûts des opérations de crédit ne peuvent être couvert par les taux d'intérêt pratiqués par les IFN. Les IFR doivent avoir la liberté de fixer des taux d'intérêt sur les prêts en fonction de leur coûts réels. Ceci aménerait, d'une part, à la réduction de la demande des sujets "formels" (fonctionnaires, etc.) et, d'autre part, assurerait une viabilité économique aux IFR concernée. L'impact sur la demande des petits exploitants serait réduit étant donné les coûts beaucoup supérieurs -à leur niveau- de toute solution alternative.

Les structures

Les IFR concernées par les opérations d'épargne et/ou de crédit devraient être rigoureusement basées sur des groupements villageois caractérisés par une très haute cohésion sociale. Toutes les opérations devraient se faire au niveau de ces groupements et les Unions de deuxième degré -si nécessaires- devraient uniquement fonctionner de liaison entre ces groupements et les IFN. Dans la phase actuelle il n'a aucun sens que les Unions se penchent sur des opérations financières typiques des IFN: ceci donne lieu à d'inévitables distorsions, comme nous l'avons déjà souligné.

Il est intéressant et souhaitable que les GEC s'occupent -sans toutefois perdre leur spécificité- de problématiques générales de développement, étant donné l'unité de la vie socio-économique existant au niveau villageois. Mais les Unions devraient s'abstenir de rentrer dans les différents aspects du développement (voir les limites de l'ADRK au Burkina Faso) et garder leur spécialisation dans le domaine financier, pour éviter la création d'autre structures paternalistes et inefficaces d'encadrement et gestion de projets.

Cadre juridique et multiplicité institutionnelle

Etant donné que les IFR naissent au niveau villageois, leur formes et méthodes sont fortement influencées par les caractères et circonstances des milieux de provenances respectifs. Il est très important que les gouvernements prévoient une legislation spécifique et suffisamment souple pour permettre l'expression d'une multiplicité de formes institutionnelles et des niveaux de liberté adéquats surtout en ce qui concerne la fixation des taux d'intérêt et des procédures.

D'autre part, cette legislation devrait limiter l'excercice de ces privilèges par des règles précises: le rapport entre une IFR et son public devrait passer uniquement par des structures villageoises pratiquant la collecte de l'épargne; les formes de garantie admises devraient se baser sur la solidarité réciproque des membres de ces structures, ou sur des garanties matérielles collectives; les IFR devraient pouvoir accéder aux crédits des IFN uniquement en proportion de l'épargne qu'elles y déposent; la couverture des impayés, au niveau des IFN, devrait se faire par une réquisition proportionnelle des épargnes de la structure de base concernée; quand les impayés dépassent les épargnes d'une certaine structure de base, celle-ci devrait être exclue globalement de l'accès au crédit, jusqu'à couverture des impayés et reconstitution d'un minimum d'épargne; etc.

Ces règles pourraient mettre les systèmes bancaires nationaux à l'abri des vicissitudes des IFR, laissant -en même temps- à celles-ci l'espace pour répondre aux contraintes effectives des milieux dans lesquels elles développent leur activité.

Dans les pays où le crédit agricole -au niveau national- n'est pas monopolisé par des structures publiques ou parapubliques, on enrégistre une plus grande vivacité d'expériences en milieu rural stimulée par différentes interventions. Une législation adéquate et la promotion de quelques expériences de succès peuvent encourager différentes banques commerciales à s'intéresser à des opérations financières en liaison avec des IFR, ou même à promouvoir la naissance d'IFR en plusieurs endroits.

Le cadre économique

Deux conditions paraissent fondamentales à ce niveau: (i)l'offre de biens de consommation et d'investissements sur les marchés ruraux; (ii)la rentabilité en termes monétaires des productions plus diffuses au niveau des petits exploitants (productions vivrières).

L'offre de biens à acheter constitue la motivation principale à l'épargne monétaire. Là où il existe un réseau de commerçants privés pourvoyant à l'approvisionnement en intrants agricoles et en d'autres biens de consommation (ex. Zimbabwe) l'épargne rurale est fortement stimulée. Au Zimbabwe, les commerçants souvent se font promoteurs des SC et les appuient dans leur phase de démarrage.

D'autre part, si la production vivrière -qui absorbe la grande partie des ressources des petits exploitants- reste coincée au niveau de l'autoconsommation sans avoir accès à des marchés sufisamment vastes et stables, l'offre d'épargne et la demande de crédit monétaires resteront sporadiques et dérisoires, tandis que les formes traditionnelles de thésaurisation apparaîtront plus convenables tout en étant leur coûts supérieurs.

Appui technique et formation

Il y a un saut important à faire dans le passage d'une forme traditionnelle de solidarité à une IFR d'épargne et crédit. Bien que ces structures peuvent être très simples à gérer, il faut les promouvoir et les appuyer pendant des longues périodes. Les ONG -par ex. le SDM au Zimbabwe, ou les différentes organisations intervenant au Burkina Faso- paraissent les plus adaptées à accomplir cette tâche: parce que l'action de promotion demande un travail approfondi d'organisation et de formation à la base, une grande souplesse, agilité de mouvement et coûts opérationnels réduits.

Les actions d'information sont également très importantes, bien qu'il ne faille pas exagérer leur poids. Ce n'est pas par une information systématique et diffuse que l'on crée des IFR viables. Parfois les battages publicitaires peuvent engendrer l'idée que de nouveaux "projets" arrivent et qu'il faut s'encadrer -comme d'habitude- pour en profiter. L'information capillaire à la base est par contre très utile, parce que les IFR pour leur nature sont des organismes démocratiques dont la garantie de succès se base sur le contrôle social de la part de tous les membres. L'information diffuse est plus importante pour ce qui concerne les opportunités du marché: prix des produits, possibilités d'achât des biens, etc.

5 Conclusions

La question qui se pose à présent est la suivante: peut on aujourd'hui démarrer de nouveaux projets d'épargne et crédit en milieu rural -au Sahel et en Afrique- sur une base sufisamment vaste, ou bien vaut-il mieux poursuivre sur la voie entreprise depuis diverses années, de paralysie des projets traditionnels et d'expérimentation timide et sporadique de nouvelles approches, qui restent plutôt isolées?

La réponse que ce raport essaie de donner est nettement positive, bien qu'on n'exclue pas la présence de plusieurs problèmes qui restent à résoudre et par rapport auquels il faut approfondir l'expérimentation ainsi que la réflexion.

La dynamisation des MFR n'est pas un complément du développement rural mais en est probablement une base de départ, tout comme l'accès au marché.

Les gouvernements intéressés ainsi que les agences d'aide devraient s'alarmer beaucoup plus de la stagnation des initiatives dans le secteur, qui risque de biaiser tout effort de modernisation de la production.

En ce qui concerne les lignes d'action à poursuivre dans le but d'affronter d'une manière systématique la dynamisation et le renforcement des MFR, les éléments examinés au point 4 ci-dessus donnent des référence probablement suffisantes. En annexe, on essaie de formuler des hypothèse pour la définition d'un projet-type -ciblé sur la réalité sahélienne- qui puisse s'adapter aux différentes situations nationales.

Annexe 1: Eléments d'un projet-type dans le secteur

Au niveau régional:

Le CILSS et le Club du Sahel -soutenus par des bailleurs de fonds- pourraient animer un atelier permanent sur la dynamisation des MFR dans la région.

Les tâches de cet atelier -qui pourrait se réunir environ tous les six mois, disposant d'un expert permanent et d'un bureau- seraient de:

a-appuyer la création d'ateliers nationaux sur le sujet.

b-inventorier les interventions de nouvelle approche dans le secteur et en faire une évaluation permanente.

c-réunir les représentants de ces initiatives et permettre des libres échanges de points de vue et de problématiques entre eux.

d-appuyer les Etats dans l'identification des contraintes principales s'opposant à la dynamisation des MFR: au niveau juridique, de la viabilité des marchés ruraux, des méthodes d'encadrement, de l'entraînement des banques commerciales dans les opérations concernées, de la formation à la gestion, etc.

e-promouvoir éventuellement un nombre très réduit d'actions-pilote au niveau d'initiatives déjà existantes ou à lancer.

Au niveau national:

L'on pourrait mettre en place des ateliers nationaux ou groupes de travail permanents sur le sujet, constitués par les responsables de secteur des gouvernements concernés, par les représentants des bailleurs de fonds intéressés, par les représentants des initiatives de nouvelle approche, y compris les responsables des projet et les leaders des organisations de base: l'on pourrait avoir différents niveaux de réunion, de manière à rendre l'activité plus agile.

Les tâches de ces groupes nationaux seraient, d'une part, les mêmes que pour l'atelier régional, avec lequel ils travailleraient en liaison étroite, d'autre part, ils auraient des tâches spécifiques:

a-identifier par des enquêtes légères les zones potentiellement plus réceptives pour des programmes de dynamisation des MFR.

b-répérer les ressources humaines et financières pour la formulation, l'exécution et le suivi de ces programmes.

Au niveau des programmes d'intervention:

Ces programmes devraient être confiés de préférence à des ONG nationales et internationales.

Ils devraient démarrer par des enquêtes participatives au niveau des villages dans les zones retenues, au cours desquelles l'on identifie la disponibilité effectives des paysans à s'organiser en Groupes d'Epargne, avant tout, qui pourront par la suite se transformer en Groupes d'Epargne et de Crédit.

Selon les zones, ces Groupes correspondront à des critères différents:

-là où les villages sont petits et homogènes au niveau clanique, l'on peut promouvoir des groupes de village.

-dans d'autres situations il vaut mieux de créer des groupes correspondant à des unités claniques.

-en tous cas il faut qu'il y aient une confiance et un contrôle réciproque effectifs à l'intérieur du groupe.

-chaque groupe doit avoir au moins un lettré qui sera le trésorier, un président, la personne qui a plus d'autorité, un comité restraint de garants.

Au début les groupes peuvent commencer par la collecte des petites épargnes individuelles, de la manière la plus libre et simple: par exemple par des réunions périodiques, comme auprès des SC, et avec la possibilité de retirer selon les besoins les dépôts.

Les épargnes ainsi collectées seront déposées auprès de la banque la plus prôche, ou même d'un bureau de Poste sur un seul compte, dont les répartitions individuelles seront comptabilisées par le groupe. Les dépôts produiront des intérêts qui seront attribué aux épargnants individuels (de préférence), ou bien au groupe selon le choix des membres. Les dépenses d'un tel groupement se limitent au voyage périodique à la banque, ce qui peut être financé par une auto-taxation ad hoc ou par les intérêts, s'ils sont collectivisés.

Un groupe d'épargne (GE) qui aura gardé un niveau de dépôt suffisant -on peut établir des seuils minimum à atteindre et à garder ou dépasser après une période de démarrage de quelques mois- pourra poser sa candidature pour devenir un groupement d'épargne et crédit (GEC). Les autres resteront de GE.

Le passage des groupements, du niveau GE au niveau GEC, n'est pas du tout automatique et requiert une série de conditions:

- une formation poussée à la gestion pour les responsables des groupements intéressés et un niveau plus élevé de structuration (assemblée, comité d'octroy, etc.).

- une convention entre les bailleurs de fonds et une banque pour l'ouverture d'une ligne de crédit garantie réservée aux GEC et soumise à certaines conditions, dont les principales sont: (i)que le montant du crédit octroyé à un GEC soit proportionnel au montant de ses dépôts; (ii)que les impayés soient encaissés sur les dépôts et, quand ils sont supérieurs, le GEC soit exclu du crédit pendant une période établie et -en tous cas- jusqu'à quand il aura remboursé sa dette et reconstitué le seuil de dépôt minimum. Les taux d'intérêt que la banque applique aux prêts octroyés aux GEC seront naturellement les taux courants.

- la fixation de procédures et règles simples à l'intérieur du GEC, notamment: prérogatives des différents niveaux organisationnels et des responsables; carnets individuels d'épargne et crédit; cahier du GEC et fonctions d'intendance; proportion entre les montants des dépôts individuels et les montants maximum de crédit individuels obtenables; formes de pénalisation des mauvais payeurs; formes de gestion et utilisation des crédits collectifs éventuels. En aucun cas un GEC ne devrait réserver des traitements préférentiels à des membres en fonction de garanties matérielles ou d'autres prérogatives particulières.

- la liberté de fixer -au niveau du GEC- les taux d'intérêt à appliquer sur les dépôts et les prêts individuels, de manière à assurer la couverture des coûts (qui sont bien plus élevés que dans les GE) et la formation d'un petit fonds d'épargne collectif pour assurer les impayés et pour d'autres initiatives d'intérêt commun. Des taux d'intérêt -sur les prêts octroyés par le GEC à ses membres- d'une fois et demie à deux fois les taux appliqués par la banque au GEC paraissent raisonnables dans des cas moyens.

Le bailleur de fonds, la banque, les services gouvernementaux et l'agence d'exécution (ONG) ne devraient pas imposer des règles ou des procédures aux GEC, mais plutôt (surtout au niveau de l'ONG) les aider à trouver eux mêmes, par un processus approfondi de

consultation interne, les formes les plus adaptée, dans le respect de quelques principes de base, tels que la viabilité financière de l'initiative, l'absence d'abus de la part des membres financièrement plus forts, etc.

L'important est d'assurer la distinction entre la banque (IFN) et le GEC (IFR). La banque n'a de rapports avec le GEC qu'en tant que tel et ne se mêle pas de ses procédures, de l'utilisation individuelle du crédit, et de ses opérations internes. Le GEC est le seul responsable dans les rapports avec les épargnants-emprunteurs et est appuyé par une assistance technique souple et légère dans ses activités et dans son processus de croissance et consolidation.

Jusqu'à un certain niveau, l'on ne voit pas la nécessité de créer des Unions de deuxième degré, surtout si la banque de référence a des guichets dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres par rapport à la majorité des GEC intéressés. Le problème de créer une Union peut se poser successivement, quand le mouvement des GEC aura atteint des niveaux suffisants de solidité et d'envergure des intermédiations.

Annexe 2: Bibliographie

AA.VV.
L'IMPORTANCE DE L'EPARGNE EN LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
PAR L'AUTOPROMOTION FONDATION ALLEMENDE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL 1986

AA.VV.,
RURAL FINANCE PROFILES, FAO-FINAFRICA, MILANO, 1987.

ABEDE, ADERA,
AGRICOLTURE CREDIT AND THE MOBILISATION OF RESOURCES IN RURAL AREAS, ADDIS ABABA, EC/

ADAMS D.W., NEHMAN G.I.,
BORROWING COSTS AND THE DEMAND FOR RURAL CREDIT, EN THE JOURNAL
OF DEVELOPMENT STUDIES 15, NORTH HOLLAND, 1979

ADAMS D.W., GRAHAM D.H.,
A CRITIQUE OF TRADITIONAL AGRICULTURAL CREDIT PROJECTS AND POLICIES
EN JOURNAL OF DEVELOPMENT ECONOMICS 8, NORTH HOLLAND, 1981

AGGREY-MENSAH, W.,
RURAL BANKS AS INSTRUMENTS FOR MOBILIZING SAVINGS: A CASE STUDY OF GHANA, ROMA, FAO, 1981.

AMOUGOU, THOMAS B.; OTTOU, JEAN,
LE PHENOMENE DES SYSTEMES DE CREDIT PAR ROTATION, in RAPPORT DU TROIS.
SYMPOSIUM INTERN. SUR LA MOBILISATION DE L'EPARGNE...YAOUNDE, 10-14 DEC. 1984, NATION UNIES, NEW YORK, 1986.

APRACA,
PROMOTION OF BANKING WITH POOR: THE APRACA EXPERIENCE, PRESENTED AT 4TH
TECHNICAL CONSULTATION ON THE SACRED, ROME, 1988

BECIS-MINISTERE DE L'AGRICOLTURE,
ETUDE DES ACTIVITES AGRICOLES DU CREDIT, DE LA COMMERCIALISATION ET DE
L'IMPACT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT, BAMAKO, 1982.

BINSWANGER H.P., SILLERS D.A.,
RISK AVERSION AND CREDIT CONSTRAINTS IN FARMERS' DECISION-MAKING:
A REINTERPRETATION, EN THE JOURNAL OF DEVELOPMENT STUDIES, 20/1 FRANK CASS & CO. 1983

BOCOUM, M. GOURO,
MOBILISATION DES RESSOURCES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE
FRANCOPHONE (EXEMPLE:COTE D'IVOIRE, MALI,SENEGAL, BAMAKO, 1982.

BOSE, MADHURI; LOUFTI, MARTHA; MUNTEMBA, SHIMWAYI,
RURAL DEVELOPMENT WITH WOMEN: ELEMENTS OF SUCCESS, GENEVA, ILO, 1984.

BRAVERMAN A., GUASCH J.L.,
RURAL CREDIT MARKETS AND INSTITUTIONS IN D.C.s: LESSONS FOR POLICY
ANALYSIS FROM PRACTICE AND MODERN THEORY, EN WORLD DEVELOPMENT 14/10-11 PERGAMON JOURNALS, 1986

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE,
NOTE D'INFORMATION N.1 ET N.2, DAKAR, 1986.

CAPUTO V.
BANCHE DI CEREALI IN BURKINA FASO C.D.R. - ISTITUTO ITALO AFRICANO 1987

CAPUTO V.
CONTRIBUTION AU DEBAT SUR LES NOUVELLES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LES
PAYS DU CILSS C.D.R.-ISTITUTO ITALO-AFRICANO 1985

CAPUTO V.
RAPPORT SUR LES POLIQUES DE GESTION DES MARCHES CEREALIERS DANS LE SAHEL OCDE 1986

COLLYNS, C.,
ALTERNATIVES TO THE CENTRAL BANK IN THE DEVELOPING WORLD, IMF, 1983.

CONFEDERATION INTERNATIONALE DU CREDIT AGRICOLE,
VIIIth WORLD CONGRESS ON AGRICULTURAL CREDIT, ISTAMBUL, TURKEY, 13-16
SEPTEMBER 1987. ZURICH, 1987.

DADZIE, KOFI Q., BRUCE DUNSON, ISHMAEL P.
TRANSPORTATION/LOGISTICS BARRIERS AND BANK SAVINGS MOBILIZATION IN LDC'S WITH EMPHASIS ON GHANA, UNPUBLISHED PAPER, CAROLINA CENTRAL UNIVERSITY, CIRCA 1986.

DELANCEY, VIRGINIA H.; LINDSAY, DEBORAH E.; SPRING, ANITA,
SOMALIA: AN ASSESSMENT OF SWDO, AND OF THE SOCIAL AND ECONOMIC STATUS OF WOMEN IN THE LOWER SHABELLE, U.S. AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT, 1987.

DUNSON, BRUCE H., KOFI Q. DADZIE & ISHMAEL P. AKAAH,
THE AKUAFO CHEQUE PROGRAM AS A SAVINGS MOBILIZATION STRATEGY: THE DETERMINANTS OF SAVINGS IN A LOW INCOME COUNTRY. UNPUBLISHED PAPER, DEPT. OF ECONOMICS AND FINANCE, PRAIRIE UN., TEXAS, 1987.

FAO (a) (CONFERENCE),
SECOND PROGRESS REPORT ON WCARRD PROGRAMME OF ACTION INCLUDING THE ROLE OF WOMEN IN RURAL DEVELOPMENT, (ROMA, 7-26 NOVEMBRE 1987), FAO, 1987.

FAO (AGS)
BANQUES CENTRALES, CREDIT AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL, ROMA, FAO, 1980.

FAO, (a)
COOPERATIVE DEVELOPMENT IN THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA, FAO, ROMA, 1984.

FAO, (a)
COOPERATIVE DEVELOPMENT IN THE REPUBLIC OF ZAMBIA. COOPERATIVE INFORMATION NOTE N.4, ROMA, 1981.

FAO, (a)
TECHNICAL CONSULTATION ON THE SCHEME FOR AGRICULTURAL CREDIT DEVELOPMENT, ROME, 17-20 SETTEMBRE 1985, FAO, 1985.

FAO, (a)
DEMONSTRATION PROJECT FOR ZIMBABWEAN WOMEN FARMERS, FAO, 1983.

FAO, (a)
PROJET DE CREATION DE CAISSES VILLAGEOISES D'EPARGNE ET DE CREDIT DANS LE CERCLE DE BANDIANGARA ET KORO, BAMAKO, 1986.

FAO, (b)
COOPERATIVE DEVELOPMENT IN THE REPUBLIC OF KENYA. COOPERATIVE INFORMATION NOTE N. 2, ROMA, 1981.

FAO, (b)
SAVINGS MOBILIZATION FOR AGRICULTURAL AND RURAL DEVELOPMENT IN AFRICA, (3rd UN INTERNATIONAL SYMPOSIUM, YAOUNDE, CAMEROON, 10-15 DECEMBER 1984), FAO, 1984.

FAO, (b)
MISE EN PLACE DU CREDIT AGRICOLE EN ANGOLA. RAPPORT PREPARE POUR LE GOUVERNMENT DE LA REP. POP. D'ANGOLA. BASE SUR LE TRAVAIL DE J.L. PIZARRO, ROME, 1985.

FAO, (b)
AGRICULTURAL CREDIT POLICY AND STRUCTURE, THE GAMBIA, ROMA, 1986.

FAO, (b)
FERTILIZER USE, PROMOTION,DISTRIBUTION AND CREDIT ASSISTANCE, THE GAMBIA, ROMA, 1987.

FAO, (b) (EXPERT CONSULTATION ON WOMEN IN FOOD PRODUCTION, ROMA, 7-14 DICEMBRE 1983),
PROMOTING THE PARTICIPATION OF WOMEN IN FOOD MARKETING AND CREDIT, 1983.

FAO, (c)
INTER COUNTRY STUDY ON CREDIT TO RURAL WOMEN, 1987.

FAO, (c)
FERTILIZER MARKETING AND CREDIT ASSISTANCE, GAMBIA, ROMA, 1983.

FAO, (c)
ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES AGRICOLES ET D'APPROVISIONNEMENT DES PETITS EXPLOITANTS RURAUX DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE, ROMA, 1985.

FAO, (c)
RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE CREDIT AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, ROMA, 1984.

FAO, (c) FONDATION ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL,
GUIDE POUR LA GESTION APPROPRIEE DES COOPERATIVES DES PETITS EXPLOITANTS
AGRICOLES EN AFRIQUE FANCOPHONE, 1983.

FAO/AFRACA/AFC
THE ROLE OF INFORMAL GROUPS IN THE RURAL FINANCIAL SYSTEM AFRACA 1987

FEDERATION DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNAMENTAL DU SENEGAL,
COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DE REFLEXION SUR L'EPARGNE ET LE CREDIT, DAKAR, 1987.

GAMBIA, REPUBLIC OF
CREDIT SUBSECTOR PROGRAMME. (PRESENTED AT THE CONFERENCE OF DONORS ON
AGRICULTURE, BANJUL, 21-22 OCT. 1987) BANJUL 1987

GROUPE DES BANQUES ET DU CREDIT AGRICOLE, DIV. SER. AGR.
CONSULTATION SUR LA MOBILISATION DES COOPERATIVES ET DES SYSTEMES
FINANCIERS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL, LOME' 7-15 GIUGNO 1984, ROMA, FAO, 1984.

GTZ (EDITED BY R.H. SCHMID AND E.KROPP),
RURAL FINANCE. GUIDING PRINCIPLES, ESCHBORN, 1987

GTZ,
PROMOTION OF LINKAGES BETWEEN BANKING INSTITUTIONS AND SELF-HELP GROUPS
IN RURAL SAVINGS MOBILISATION AND CREDIT DELIVERY, APRACA-GTZ ACTION PROGRAMME, ESCHBORN, 1987

GTZ,
TARGET GROUP-ORIENTED PROMOTION OF RURAL FINANCE: THE GTZ APPROACH,
PRESENTED AT THE 4TH TECHNICAL CONSULTATION ON THE SACRED (JUNE 1988) ROME 1988

HUMEIDA,
1986

IFAD, (INTERNATIONAL SEMINAR ON CREDIT FOR RURAL WOMEN, 16-20 NOVEMBRE
1987, DHAKA, BANGLADESH),
RURAL WOMEN'S ACCESS TO CREDIT: AN OVERVIEW. 1987.

KAT, JAN; DIOP, ALIOV;
MANUAL ON THE ESTABLISHMENT, OPERATION AND MANAGEMENT OF CEREAL BANKS, FAO, ROMA, 1985.

LAMMING, G.N.,
WOMEN IN AGRICULTURAL COOPERATIVES, CONSTRAINTS AND LIMITATION TO FULL
PARTICIPATION, FAO, (WCARRD FOLLOW-UP PROGRAMME), ROMA, 1983.

LAURE, M.,
RAPPORT DE FIN DE MISSION DU CONSULTANT FAO EN CREDIT AGRICOLE,M. LAURE,
EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO,4-23 AOUT 1983.

LYCETTE, MARGARET A.,
IMPROVING WOMEN'S ACCESS TO CREDIT IN THE THIRD WORLD: POLICY AND PROJECT
RECOMMENDATIONS, INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON WOMEN (ICRW), 1984.

MASINI M., GRAHAM H.D.,
THE CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE OF NIGER: DEVELOPMENT,
PERFORMANCES AND PRELIMINARY RECOMMENDATIONS, USAID, NIAMEY, 1986

MASINI M.,
RURAL FINANCE PROFILES: MALI, FAO-FINAFRICA WORKING GROUP, ROME, 1985

MC CALMAN, KATE (A CURA DI),
"WE CARRY A HEAVY LOAD" - RURAL WOMEN IN ZIMBABWE SPEAK OUT - (REPORT OF
A SURVEY CARRIED OUT BY THE ZIMBABWE WOMEN'S BUREAU), HARARE, 1981.

MEYER R.L.,
THE VIABILITY OF RURAL FINANCIAL INSTITUTIONS AND THE SYSTEM AS A WHOLE,
PRESENTED AT THE 4TH TECHNICAL CONSULTATION ON THE SACRED, ROME, 1988

MINISTERE DE L'AGRICULTURE. DIRECTION NATIONAL DE L'ACTION COOPERATIVE,
PROJET FONDS DE DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS - SEGOU; RAPPORT D'ACTIVITES,
(SEMESTRE JUILLET-DECEMBRE 1987), SEGOU, AVRIL 1988.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, REP. DU BURUNDI
RAPPORT DE LA MISSION D'EVALUATION DU PROJET COOP. D'EPARGNE ET DE
CREDIT - COOPEC. (PAR BRAND ET DUAULT). 1986

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL,
ETUDE DU SECTEUR AGRICOLE. FILIERES HORIZONTALES:SYSTEME DES PRIX, CREDIT
AGRICOLE, ALPHABETISATION, FORMATION, RECHERCHE, VULGARISATION, STOCKAGE, DAKAR, 1986.

MURISON, SARAH,
UNIFEM EXPERIENCE OF A REVOLVING LOAN FUND, (CASE STUDY,SWAZILAND), UNIFEM, OCCASIONAL PAPER N. 4, 1986.

NASCIMENTO, U.F., BINET, J.,
DEFINITION D'UNE STRUCTURE INSTITUTIONELLE DE CREDIT AGRICOLE,CAP-VERT, ROMA, FAO, 1980.

NATIONS UNIES, COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE,
SITUATION DE LA FEMME DANS LES MECANISMES DE CREDIT ET CREATION D'UN
SYSTEME DE FONDS DE GARANTIE POUR LES FEMMES: CAS DU CONGO, GABON, CAMEROUN, 1982.

NEWMAN M. - CRAWFORD E. - FAYE J.
ORIENTATIONS ET PROGRAMMES DE RECHERCHES MACRO-ECONOMIQUES SUR LE
SYSTEME AGRO-ALIMENTAIRE SENEGALAIS I.S.R.A. - BUREAU D'ANALYSES MACRO-ECONOMIQUES - DAKAR 1984

NICHOLAS, M.S.O.,
STRENGTHENING OF AGRICULTURAL CREDIT SYSTEMS IN AFRICAN COUNTRIES, ARUSHA, 1983.

NYIRABU, CHARLES MUSAMA,
LA MOBILISATION DE L'EPARGNE DES MENAGES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT:
L'EXPERIENCE DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, EN AA.VV., L'EPARGNE POUR LE DEVELOPPEMENT..., N.U. NEW YORK 1984.

OHIO STATE UNIVERSITY,
FINANCIAL MARKETS IN RURAL NIGER: FORMAL AND INFORMAL TRANSACTIONS AT THE
HOUSEHOLD LEVEL, COLUMBUS, 1986.

OUEDRAOGO,R., ZONGO N.,
LES FORMES TRADITIONNELLES DE SOLIDARITE EN HAUTE VOLTA, EN
SOLIDARITE TRADITIONNELLE ET DEVELOPPEMENTS MUTUALISTES, ACTES DU SYMPOSIUM DE L'UNIV. COOPERATIVE INTERNAT., YAOUNDE, 1983

PIZARRO, LUIS,
RAPPORT DE MISSION SUR LE CREDIT AGRICOLE AU SENEGAL, ROMA, FAO, 1986.

SADA, HUGO,
"LES TONTINES FONT MIEUX QUE LES BANQUES", JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, N.104, JANVIER 1988.

SAVINGS DEVELOPMENT MOVEMENT,
PROGRESS REPORT TO JUNE 1982, HARARE, 1982.

SCHUMACHER, ILSA; SEBSTAD, JENNEFER; BUVINIC, MAYRA,
LIMITS TO PRODUCTIVITY: IMPROVING WOMEN'S ACCESS TO TECHNOLOGY AND
CREDIT, INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON WOMEN, 1980.

SEIBEL, HANS D.; MARX, MICHAEL,
MOBILISATION DE L'EPARGNE DES MENAGES PAR LES SOCIETES COOPERATIVES OU
LES ASSOCIATIONS AUTOCHTONES D'E.& C.: ETUDE DE CAS, NIGERIA, EN RAPPORT DU 3e SYMP. INTERNAT...,N.U., NEW YORK, 1986.

SIVINI G.
POLITICA AGRICOLA E PROSPETTIVE DI AUTOSUFFICIENZA ALIMENTARE DEL
SENEGAL ISTITUTO ITALO AFRICANO 1985

SIVINI G.
LA STRATEGIA ALIMENTARE DEL MALI C.D.R. DELL'IST. ITALO-AFRICANO 1987

SLANGEN, ANTHON,
RURAL FINANCE PROFILES. BURKINA FASO, MILANO, FAO-FINAFRICA, 1986.

SLAOUI, MOSTAFA; HAFIDI, EL-MILOUD,
CREATION D'UNE INSTITUTION DE CREDIT AGRICOLE. MALI, ROMA, FAO, 1980.

SMITH, G.A.,
OPERATIONAL MANUAL, PEOPLE'S PARTICIPATION PROJECT IN ZIMBABWE, FAO, 1983.

SMITH, G.A.; DOCK, S.J.,
THE SAVING DEVELOPMENT MOVEMENT IN RURAL AREAS: A P.P.
PROGRAMME, INSTITUTE OF ADULT EDUCATION, UNIVERSITY OF ZIMBABWE, HARARE, 1981.

SNOWDEN P.N.,
FINANCIAL MARKETS LIBERALISATION IN LDCs: THE INCIDENCE AND RISK
ALLOCATION EFFECTS OF INTEREST RATE INCREASES, EN THE JOURNAL OF DEVELOPMENT STUDIES 24/1, FRANK CASS & CO., 1987

STANDT, KATHLEEN,
AGRICULTURAL POLICY IMPLEMENTATION: A CASE STUDY FROM WESTERN KENYA, NEW YORK, (INTERNAT. PROGR., THE POPULATION COUNCIL), 19

TAMMI, GIANCARLO,
RAPPORT DE MISSION SUR LE CREDIT AGRICOLE AU TCHAD, ROMA, FAO, 1984.

TAMMI, GIANCARLO,
RAPPORT DE MISSION SUR LE CREDIT AGRICOLE AU BURKINA FASO, ROMA, FAO, 1985.

UNIFEM, (PROJECT DOCUMENT),
CREDIT SUPPORT SYSTEM FOR PRODUCTION ACTIVITIES FOR WOMEN, (STARTING DATE
JANUARY 1987; EXECUTING AGENCY: UNDP/OPE).

UNIVERSITE DE L'OHIO,
FINANCE RURAL AU NIGER. UNE EVALUATION CRITIQUE ET DES RECOMMANDATIONS DE
REFORM, COLUMBUS, 1987.

VON PISCHKE J.D.,
THE NEGLECTED DIMENSION IN RURAL CREDIT PROJECTS, PRESENTED AT THE 4TH
TECHNICAL CONSULTATION ON THE SACRED, ROME, 1988

VON PISCHKE J.D., ADAMS D.W., DONALD G.,
RURAL FINANCIAL MARKETS IN DEVELOPING COUNTRIES, EDITED BY THE W.B., J.H.U.P., WASHINGTON, 1983

WORLD BANK,
FINANCIAL INFORMATION FOR MANAGEMENT OF A DEVELOPMENT FINANCE
INSTITUTION: SOME GUIDELINES. BY M.C.MOULD, WASHINGTON, 1987

WORLD BANK,
AGRICULTURAL CREDIT (SECTORAL POLICY), 1973

WORLD COUNCIL OF CREDIT UNIONS,
IMPROVING FINANCIAL SERVICES IN RURAL AREAS: THE CREDIT UNIONS
EXPERIENCE AND IMPACT, PRESENTED AT THE 4TH TECHNICAL CONSULTATION ON SACRED, ROME, 198

WORLD COUNCIL OF CREDIT UNIONS,
IMPROVING FINANCIAL SERVICES IN RURAL AREAS: THE CREDIT UNIONS
EXPERIENCE AND IMPACT, PRESENTED AT THE 4TH TECHNICAL CONSULTATION ON SACRED, ROME, 1988

WORLD COUNCIL OF CREDIT UNIONS,
BUILDING SUCCESSFUL FINANCIAL SYSTEMS: THE ROLE OF CREDIT UNIONS IN
FINANCIAL SECTOR DEVELOPMENT, BY P. MARION, WASHINGTON, 1987